

**Dépôt :**

Paul GALLES, CSV

Luxembourg, le 14 décembre 2023



**MOTION**

**relative à la mise en œuvre au plus vite des mesures prévues par le PNEC et poursuite des efforts afin d'atteindre les objectifs définis dans l'Accord de Paris, ainsi que de l'engagement au sein de l'UE pour garder une politique ambitieuse en matière de réduction des gaz à effet de serre**

**La Chambre des Députés**

- Rappelant l'importance de la COP28 dans le renforcement de nos objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, tels que définis dans l' Accord de Paris ;
- Rappelant que l'Union Européenne a adopté une réglementation exigeant une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ;
- Rappelant que la Commission européenne a présenté, en date du 6 février 2024, une recommandation pour un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2040, en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 ;
- Rappelant le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg qui constitue la stratégie-cadre en matière de politique de l'énergie et de l'action pour le climat ;
- Saluant que pour la première fois une sortie progressive de toutes les énergies fossiles a été explicitement retenue dans les conclusions de la COP28 ;
- Saluant les avancées qui ont été atteintes à la COP28 en matière de suivi des pays développés dans leur contribution au fonds pour les pertes et dommages, créé en 2022 ;
- Regrettant que dans la déclaration finale de la COP28, un plan de « sortie » des énergies fossiles fait défaut, mais qu'un éloignement de ces fossiles fût arrêté ;
- Estimant que l'ambition de réduire progressivement, voire d'éliminer à terme, la consommation de combustibles fossiles au niveau mondial est impérative afin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris,

**Invite le gouvernement**

- à continuer à s'engager au sein de l'Union Européenne pour garder une politique ambitieuse en matière de réduction des gaz à effet de serre ;
- de poursuivre les efforts afin d'atteindre les objectifs définis dans l'Accord de Paris ;
- à mettre en œuvre au plus vite les mesures prévues par le PNEC.

Motion adoptée par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 20 mars 2024

Le Secrétaire général,

Laurent Scheeck

Le Président,

Claude Wiseler